

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Bourgogne**  
**Séance du 14 mai 2024**

Délibération n° 2024 – 14/05/2024 – 2

*Campagne BQR 2024 – Programme 2*  
*Allocations postdoctorales : attribution des subventions*

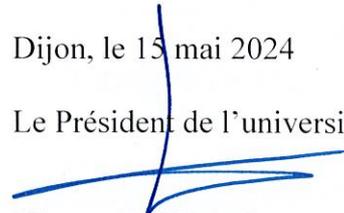
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche (CR) rendu en sa séance du 11 avril 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 22 Membres représentés : 7 Total : 29	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 29</b>  <b>Pour : 29</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2024, de deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2, ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telles que présentées dans le tableau annexé.**

Dijon, le 15 mai 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Postdoctorat BQR 2024 – Classement collège doctoral UBFC*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Besançon, le 26 mars 2024

*Dossier suivi par :*  
*Pauline BERGER*  
*Responsable administrative*  
*des études doctorales*  
*pauline.berger@ubfc.fr*  
*Tél. : 03 63 08 26 41*

Le Directeur du Collège doctoral UBFC

à

Nadine MILLOT  
Vice-Présidente Recherche  
Université de Bourgogne

Objet : Proposition des sujets de post-doctorat BQR 2024

Madame,

La Direction de la Recherche de l'uB a sollicité le Collège doctoral UBFC afin de remonter une proposition de classement des sujets de post-doctorat à sa Commission Recherche.

Le Bureau du Collège doctoral réuni le 14 mars 2024 propose le classement indiqué en deuxième page, basé sur le processus et les critères suivants :

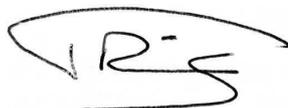
Chaque école doctorale (ED) a étudié les dossiers la concernant et a réalisé un classement proposé au Collège doctoral. Sur la base des sujets sélectionnés par les ED, le Bureau du Collège doctoral a procédé à l'interclassement entre les ED sur la base de l'historique d'affectation des emplois post-doctoraux et après discussion sur la qualité scientifique des projets proposés au classement. Les critères retenus par les ED ont été :

- la qualité scientifique du projet ;
- la faisabilité du projet sur 12 mois ;
- la qualité du candidat s'il est déjà proposé ;
- l'existant scientifique de l'équipe d'accueil (publication des porteurs par rapport au projet) ;
- l'historique de bénéfice d'un emploi post-doctoral lors des campagnes précédentes.

Cette liste unique est donnée pour les deux emplois et doit être lue de la façon suivante : les sujets classés 1 et 2 sont prioritaires puis les sujets suivants constituent la liste d'attente ordonnée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Thierry RIGAUD  
Directeur du Collège doctoral UBFC



**Classement proposé, adopté à l'unanimité du Bureau du Collège Doctoral du 14/03/2024 :**

ED	UR	Porteurs	Classement
<b>SEPT</b>	<b>Psy-Drepi</b>	<b>Michel Nicolas</b>	<b>1</b>
<b>CP</b>	<b>ICB</b>	<b>Maria-Rosa Ardigo Besnard</b>	<b>2</b>
ES	CSGA	Arnaud Leleu	Liste d'attente 1
LECLA	CPTC	Sylvie Laigneau-Fontaine	Liste d'attente 2
SPIM	DRIVE	Philippe Brunet	Liste d'attente 3
DGEP	LEDi	Aurore Pelissier	Liste d'attente 4